

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23374067

Déposé
18-07-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0763580436

Nom(en entier) : **ECP V Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : Société en commandite

Adresse complète du siège Avenue Louise 326 bte 17
: 1050 Ixelles**Objet de l'acte :**STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DENOMINATION

Il résulte d'un procès-verbal déposé et dressé par Maître Sophie MAQUET, Notaire associé à Bruxelles, en date du douze juillet deux mille vingt-trois.

Enregistré cinq rôles, renvois,
au Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 3 le 13 juillet 2023

Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 16351.

Droits perçus: cinquante euros (€ 50,00).

Le receveur

Que de la Société en commandite dénommée « **ECP V Belgium** », pricaf privée de droit belge, ayant son siège à **1050 Bruxelles, Avenue Louise 326, Blue Tower, boîte 17.**

Société immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises et au Registre des Personnes Morales de Bruxelles division francophone sous le numéro 0763.580.436.

a pris les résolutions suivantes :

1. Modification de la dénomination

L'assemblée décide de modifier la dénomination pour la remplacer par « Apheon MidCap Buyout V Feeder ».

En conséquence, l'assemblée décide de remplacer le deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts par le texte suivant :

« Elle est dénommée **Apheon MidCap Buyout V Feeder.** »

2. Rapport du gérant

L'assemblée dispense de donner lecture du rapport spécial rapport établi par le Gérant justifiant la conversion d'actions prévue ci-après.

Les actionnaires ne formulent pas de remarque concernant ce rapport.

Les actionnaires, ici présents ou représentés, reconnaissent avoir reçu une copie de ces rapports préalablement aux présentes et en avoir pris connaissance.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé et sera déposé au Greffe du Tribunal de l'entreprise en même temps qu'une expédition du présent procès-verbal.

3. Conversion d'actions de classe B en actions de classe A

L'assemblée décide de convertir un million (1.000.000) d'actions de classe B en actions de classe A. Il s'agit des actions numérotées de 4.250.001 à 5.250.000.

L'assemblée décide en conséquence de remplacer le troisième alinéa de l'article 5 des statuts par le texte suivant :

« *Les actions sont réparties en trois (3) classes, à savoir la Classe A, la Classe B et la Classe C. Il existe actuellement quatre-vingt-un millions cinq cents mille (81.500.000) actions de classe A, sept millions cinq cents mille (7.500.000) actions de Classe B, et cent mille (100 000) actions de Classe C.* »

4. Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs :

- à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les points qui précèdent ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

- au notaire soussigné pour déposer une copie du présent acte au greffe du tribunal de l'Entreprise pour publication dans les Annexes du Moniteur Belge et pour déposer la coordination des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise ;
- à chacun des administrateurs de la société, avec pouvoir de subdélégation, pour accomplir les formalités nécessaires en vue de modifier l'inscription de la société auprès de toutes Administrations compétentes.

Pour extrait analytique conforme :

Sophie MAQUET, Notaire associé à Bruxelles

Déposés en même temps : 1 expédition et statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").